

**FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU MARDI 13 OCTOBRE 2020, TENUE À HUIS CLOS – EN
VISIOCONFÉRENCE, DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19**

Les mesures de santé publique édictées par le Gouvernement du Québec pour les villes situées en « zone rouge » avec le seuil d'alerte maximale doivent tenir les séances du conseil municipal à huis clos. Par souci de transparence, les municipalités doivent informer les citoyens du contenu de la séance dans les meilleurs délais.

En plus de mettre en ligne un enregistrement de la séance, les élus ont également choisi de transmettre les faits saillants de cette séance pour que les citoyens aient accès à toute l'information rapidement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souligne la présence à cette séance ordinaire du Conseil municipal du 13 octobre 2020, à 19 h, tenue en visioconférence :

Des élus municipaux :

Siège no 1 - M^{me} Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - M^{me} Diane D. Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Des administrateurs et employés municipaux :

M^{me} Stephanie Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes
M. Christian Schryburt, directeur général
Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière

Est absente :

Siège no 5 - M^{me} Lyne Rémillard, conseillère

Le maire débute la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (résolution 2020-10-185)

Monsieur le maire explique que l'ordre du jour de la séance de ce soir a été transmis aux élus et a été rendu disponible sur le site Internet de la Ville.

Il demande s'il y a des points à ajouter?

Monsieur le conseiller Patrick Archambault propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté et madame la conseillère Diane D. Lavallée appuie la proposition.

Tous les élus étant d'accord, l'ordre du jour est donc adopté tel que présenté.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES – Séance ordinaire du 8 septembre 2020 et séance extraordinaire du 6 octobre 2020 (résolution 2020-10-186)

Monsieur le maire explique que la dernière séance ordinaire tenue par le conseil municipal s'est déroulée il y a un mois, devant les citoyens, au Centre culturel, soit le 8 septembre 2020.

Depuis, le Conseil municipal a tenu une séance extraordinaire la semaine dernière, le 6 octobre 2020, en visioconférence. L'ordre du jour ainsi que des faits saillants résumant la séance ont été rendus disponibles sur le site Internet de la Ville pour consultation par les citoyens. Les principaux points étaient l'adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme, l'avis de motion du règlement concernant les ventes-débaras, l'adoption de certains tarifs, des contrats d'emploi et l'adjudication d'un contrat pour la réfection du chemin d'accès au stationnement du Centre culturel Laurent G. Belley.

Les copies du procès-verbal de ces séances ont été transmises à chacun des membres du conseil de la Ville de Lorraine et seront déposées sur le site Internet de la Ville prochainement.

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx propose l'adoption des procès-verbaux et monsieur le conseiller Pierre Barrette appuie la proposition.

Tous les élus étant d'accord, la résolution est adoptée à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1 Approbation des comptes payés et à payer du mois de septembre 2020 (résolution 2020-10-187)

Les élus prennent connaissance et analysent la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 13 octobre 2020.

Madame la conseillère Martine Guilbault explique que, conformément au Règlement no 217 déléguant aux fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Lorraine, la trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 13 octobre 2020.

La trésorière a également déposé aux membres du conseil de Ville de Lorraine la liste des comptes qui restent à payer pour cette période.

Elle explique avoir procédé avec monsieur le conseiller Patrick Archambault à l'examen de ces comptes et le tout a été trouvé conforme.

Madame la conseillère Martine Guilbault propose donc de prendre acte du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 13 octobre 2020 totalisant la somme de 977 963,91 \$, d'approuver la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 9 septembre au 13 octobre 2020, pour un montant de 348 617,60 \$ et que la trésorerie soit autorisée à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à

payer, et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

Monsieur le conseiller Patrick Archambault appuie la proposition. Tous les élus étant d'accord, la résolution est adoptée à l'unanimité et ils en autorisent le paiement des sommes dues.

5. COMITÉS ET COMMISSIONS

6. DÉPÔT DES AVIS DE MOTION ET DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

7. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7.1 ADOPTION – Règlement 225-6 modifiant le règlement 225-5 relatif aux ventes-débarras pour en changer la fréquence et certaines modalités (résolution 2020-10-188)

Monsieur le maire explique il s'agit du Règlement 225-6 modifiant le « Règlement 225-5 relatif aux ventes-débarras » pour en changer la fréquence et certaines modalités.

Les nouvelles modalités permettront notamment au Conseil municipal, par résolution, de déterminer une date additionnelle pour les ventes-débarras ou d'en modifier certaines autres modalités, lorsque souhaité.

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Barrette

APPUYÉ par madame la conseillère Diane Lavallée

Tous les élus étant d'accord, le règlement est adopté à l'unanimité.

8. RÉOLUTIONS

8.1. Direction générale

8.1.1 DÉPÔT de la liste du personnel engagé par le directeur général au cours du mois dernier (résolution 2020-10-189)

Monsieur Schryburt explique qu'il s'agit du dépôt de la liste du personnel engagé en vertu de sa délégation de pouvoir pour la plus récente période, soit l'embauche de Madame Amy Deuel au poste de préposé aux plateaux sportifs, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020 :

Titre	Nom	Date du début	Date de fin
Préposé aux plateaux sportifs	Amy Deuel	1 ^{er} octobre 2020	31 décembre 2020

8.1.2 EMBAUCHES – Préposé à la surveillance et à l'entretien du domaine Garth et du Centre culturel Laurent G. Belley et préposé sur appel (résolution 2020-10-190)

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx mentionne que la Ville devait procéder à l'embauche d'un préposé à la surveillance et à l'entretien du domaine Garth et du Centre culturel Laurent G. Belley, ainsi que d'un préposé sur appel. Suivant l'affichage et le processus de dotation, les candidatures de M. Samuel Gagnon et de M. Jean-Louis Bousquet ont été retenues.

Il ajoute, au nom du Conseil, avoir le plaisir de leur souhaiter la bienvenue dans l'équipe!

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx propose donc :

D'EMBAUCHER M. Samuel Gagnon au poste de préposé à la surveillance et à l'entretien du domaine Garth et du Centre culturel Laurent G. Belley, effectif le 14 septembre 2020;

D'EMBAUCHER M. Jean-Louis Bousquet au poste sur appel de préposé à la surveillance et à l'entretien du domaine Garth et du Centre culturel Laurent G. Belley, effectif le 21 septembre 2020;

QUE la rémunération à leur être versée, ainsi que les conditions de travail soient telles que stipulées à la convention collective des employés du centre culturel – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2129 (Centre culturel), en vigueur.

La résolution est appuyée par monsieur le conseiller Patrick Archambault.
Tous les élus étant d'accord, la résolution est adoptée à l'unanimité.

8.1.3 AUTORISATION SIGNATURE – Lettre d'entente 2020-03 – Section locale 2129 (manuels) (résolution 2020-10-191)

À titre de conseiller délégué aux ressources humaines, monsieur le conseiller Jocelyn Proulx précise qu'une entente est intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2129 (manuels) concernant l'intégration de postes de personnes salariées au sein dudit Syndicat, par exemple notamment les brigadiers, les préposés aux plateaux sportifs et les préventionnistes en environnement.

Il propose donc :

D'ENTÉRINER l'entente 2020-03 intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2129 concernant l'intégration de personnes salariées au sein dudit Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2129;

D'AUTORISER à cet égard, le maire et le directeur général à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville, de la lettre d'entente 2020-03 intervenue entre les parties.

Appuyé par madame la conseillère Diane D. Lavallée et résolu à l'unanimité.

8.2. Direction des communications et relations citoyennes

8.3. Direction des finances et trésorerie

8.4. Direction de l'urbanisme et de l'environnement

8.5. Direction des travaux publics et infrastructures

**8.5.1 DÉPÔT – Rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2019
(résolution 2020-10-192)**

Monsieur le conseiller Pierre Barrette explique que, comme à chaque année, il est procédé au dépôt par le directeur du service des travaux publics et infrastructures, du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2019. Ce rapport traite notamment de la gestion de l'eau potable et de son utilisation.

8.6. Direction des loisirs et de la culture

**8.6.1 AUTORISATION SIGNATURE – Renouvellement de l'entente de location du local au centre culturel – Pré-maternelle Le Jardin de Lorraine – 2020-2021
(résolution 2020-10-193)**

Madame la conseillère Martine Guilbault explique que la Ville de Lorraine souhaite conclure une nouvelle entente avec la Pré-maternelle Le Jardin de Lorraine concernant le renouvellement de l'utilisation du local situé au rez-de-chaussée du Centre culturel Laurent G. Belley pour l'année 2020-2021. L'entente prévoit les différentes modalités, le coût, les responsabilités et obligations de chacun.

Madame la conseillère Martine Guilbault propose donc d'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intervenue entre la Ville de Lorraine et la Pré-maternelle Le Jardin de Lorraine pour l'année 2020-2021, relative à l'utilisation d'un local situé au rez-de-chaussée du Centre culturel Laurent G. Belley.

La proposition est appuyée par monsieur le conseiller Patrick Archambault et le tout est résolu à l'unanimité.

**8.6.2 AUTORISATION SIGNATURE – Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications – Années 2021-2023
(résolution 2020-10-194)**

Madame la conseillère Diane D. Lavallée explique que l'entente actuelle venant à échéance en décembre 2020, la Ville de Lorraine souhaite conclure avec le ministère de la Culture et des Communications une nouvelle entente de développement culturel pour les 3 prochaines années.

Madame la conseillère Diane D. Lavallée propose donc que la coordonnatrice loisirs et culture à présenter une demande au ministère de la Culture et des Communications pour conclure une entente de développement culturel de trois (3) ans, soit pour les années

2021 à 2023 inclusivement, et à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville, de ladite entente.

Appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et résolu à l'unanimité.

8.6.3 AUTORISATION SIGNATURE – Demande de subvention – Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2020-2021 – Volet projets communautaires – Projet : « Acquisition de bancs de parcs pour nos aînés (modèle de balançoire) » (résolution 2020-10-195)

Monsieur le conseiller Patrick Archambault explique que le gouvernement fédéral offre un programme de subvention intitulé « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Volet projets communautaires » et la Ville de Lorraine souhaite y présenter une demande de subvention pour la réalisation du projet intitulé « Acquisition de bancs de parcs pour nos aînés (modèle de balançoire) ». Il s'agirait d'installation de bancs berçants.

Monsieur le conseiller Patrick Archambault propose donc la présentation d'une demande de subvention auprès du gouvernement fédéral dans le cadre du « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2020-2021 – Volet projets communautaires », pour la réalisation du projet intitulé « Acquisition de bancs de parcs pour nos aînés (modèle de balançoire) » et que la directrice du Service des loisirs et de la culture soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Lorraine, tout document en lien avec la demande.

Appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx et résolu à l'unanimité.

8.6.4 RENOUELEMENT DE CONTRAT – Programme d'entretien des patinoires – Saison hivernale 2020-2021 – LO2019-01 (résolution 2020-10-196)

Monsieur le conseiller Pierre Barrette précise qu'en octobre 2019, la Ville a octroyé un contrat pour le programme d'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2019-2020, avec une option de renouvellement d'un an suivant un processus d'appel d'offres sur invitation. Il explique que la Ville aimerait se prévaloir de l'option de renouvellement d'un an, soit pour la saison hivernale 2020-2021.

Monsieur le conseiller Pierre Barrette propose donc de renouveler le contrat pour le programme d'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2020-2021 (LO2019-01) à la compagnie Labelle et Frères inc. au montant de 55 489,81 \$ taxes incluses.

Appuyé par monsieur le conseiller Patrick Archambault et résolu à l'unanimité.

8.7. Direction des services juridiques et du greffe

8.8. Sécurité publique

9. RÉOLUTIONS DIVERSES ET D'APPUI

9.1 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie (résolution 2020-10-197)

Me Chagnon explique que le 30 septembre dernier, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a déposé un projet de Loi devant l'Assemblée nationale du Québec, le projet de loi 67, qui inclut une disposition limitant le pouvoir des municipalités d'interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu. Actuellement, la Ville a cette possibilité, de limiter les locations de types Airbnb, via son règlement de zonage, mais ça ne serait plus possible de légiférer à ce sujet si le projet de loi est adopté par le gouvernement du Québec.

Il s'agit donc d'une motion d'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67, de ne pas retirer un pouvoir de zonage aux municipalités et de ne pas limiter le pouvoir d'intervention des citoyens qui ont la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie lors des modifications aux règlements de zonage.

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx propose d'adopter cette motion d'appui et monsieur le conseiller Pierre Barrette l'appuie. Tous les élus étant d'accord, la résolution est adoptée à l'unanimité.

10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public n'a été reçue par courriel avant la séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE (résolution 2020-10-198)

Tous les points à l'ordre du jour étant écoulés, monsieur le conseiller Patrick Archambault propose la levée de la séance. Madame la conseillère Diane D. Lavallée appuie la proposition, tous les élus sont d'accord et la résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 15.